



Radiatif de dossier

Par **Relie**, le **02/02/2019** à **07:23**

Bonjour je suis au ras depuis 2 ans j'ai fait un changement de situation le 11 décembre avec ma conseillère qui elle-même m'a fait mon changement d'adresse étant hébergé chez quelqu'un. Le mois de janvier j'ai touché ma prestation sans aucun souci et là depuis peu quand je me connecte je ne vois pas mes droits pour février 2019 et là je vois dans mes démarches que mon dossier a été radié je n'ai reçu aucun courrier ni mail donc aucune explication est-ce normal ? Comment puis-je faire pour savoir mes droits se sont mes seules ressources

.

Par **Visiteur**, le **02/02/2019** à **08:38**

BONJOUR

Vous bénéficiez d'un système qui coûte très cher en argent public, donc il est normal que la vigilance soit de mise et que les dossiers soient contrôlés.

Il y a une raison à ce blocage qu'il vous faut effectivement connaître pour agir, prenez contact avec le médiateur de la CAF.

Par **Relie**, le **02/02/2019** à **11:40**

Et est-ce qu'il va me demander des justificatifs pour refaire mon dossier vu que je suis hébergé à mes frais ma conseillère m'a dit que sur ce point là il n'y aurait aucun souci et ne m'a pas parlé de radiation de dossier pour le changement de situation